

339/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoir : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Sonia FLOCH

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2025

Objet : Convention Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes sollicite chaque année les services de la mairie pour l'organisation et le déroulement des marchés animés et de la fête du plan d'eau.

Une convention versée en annexe entre la commune de Guerlesquin et le Comité des fêtes régit les engagements de chacune des parties dans l'organisation et le déroulement de ces manifestations.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec le Comité des Fêtes.

Madame Cyrielle MOY, intéressée au dossier, sort de la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote.
Monsieur Le Maire désigne Sonia FLOCH, secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au déroulement des marchés animés et de la fête du plan d'eau avec le Comité des Fêtes.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Sonia FLOCH